

République Française - Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc

59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER, Président. Après convocation légale de ses membres en date du lundi 29 mars 2021.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 55

Nombre de présents :

Nombre de votants :

Nombre d'absents :

Nombre d'excusés :

Ont donné procuration :

Délibération n° 11-2021

OBJET : AFFECTATION RESULTATS 2020

Le Comité Syndical,

Vu les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles d'affectation des résultats,

Monsieur le Président propose de reprendre, par anticipation ; les résultats estimatifs de l'exercice 2020 du Budget :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : + 1 391 097,00 €

Solde antérieur reporté : + 1 231 695,46 € *

Résultat de clôture : + 2 622 792.46 €

** Suite à une erreur de saisie sur le budget primitif 2020, le compte administratif 2020 laisse apparaître un report de 1 231 695, 56 € alors que le report est de 1 231 695, 46 € sur le compte de gestion. Il y a lieu de prendre en compte 1 231 695, 46 € afin de régulariser la différence des 10 centimes.*

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice : - 224 474,32 €

Solde antérieur reporté : + 195 239,39 €

Résultat de clôture : - 29 234,93 €

Solde des restes à réaliser au 31 décembre 2020 : + 16 690,00 €

Besoin de financement : - 12 544,93 €

Il est proposé :

- de reporter en section d'Investissement (compte 001 en dépenses) la somme de : 29 234,93 €
- d'affecter en réserves au compte de recettes d'investissement 1068 : la somme de 12 544,93 €, et d'émettre le titre de recette correspondant
- de reporter en section de fonctionnement (compte 002 de recettes) la somme de 2 610 247, 53 €

DECIDE, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2020 avec la répartition comme exprimée ci-dessus.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

Le Président,

Guislain CAMBIER

Publié le.....

Notifié le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme

Le.....

Le Président

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.